

AR PREFECTURE

016-200054047-20170606-2017_06_06_05-DE
Reçu le 09/06/2017

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à appliquer l'exonération de la surtaxe relative aux rejets d'assainissement du Centre d'Abattage de Confolens pour l'année 2017.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 8 juin 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

